



Ministère du Plan

Le Ministre d'Etat

N°1705/CAB/MINETAT/MIN.PLAN/CMNK/ITIE/frat/2021

Transmis copie pour information à :

- **Son Excellence Monsieur le Président
de la République, Chef de l'Etat**
(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)
**Palais de la Nation
à Kinshasa/Gombe**
- **Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement**
(Avec l'expression de ma très haute considération)
**Hôtel du Gouvernement
à Kinshasa/Gombe**
- Monsieur le Ministre des Hydrocarbures;
- Madame la Ministre des Mines, Première Vice-Présidente du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC ;
- Monsieur le Vice- Ministre du Plan ;
- Monsieur le Secrétaire Général au Plan ;
- Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC ;
- Monsieur l'Administrateur Délégué de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) ;
- Madame l'Administrateur du Groupement des Explorateurs et Producteurs Pétroliers ;
- Monsieur le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC ;
(Tous) à Kinshasa/Gombe

**A Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux des
Entreprises Extractives Minières et Pétrolières.
(Tous) en République Démocratique du Congo**

Concerne : Collecte complémentaire des données sur la propriété réelle.

Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux,

La République Démocratique du Congo va se soumettre, au 1^{er} Janvier 2022, à sa deuxième évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du processus par l'ITIE internationale.

Au cours de cette deuxième validation, il sera question d'examiner dans quelle mesure la RDC rencontre les exigences ITIE y compris la réalisation des treize mesures correctives découlant de la première validation du Pays en 2018.

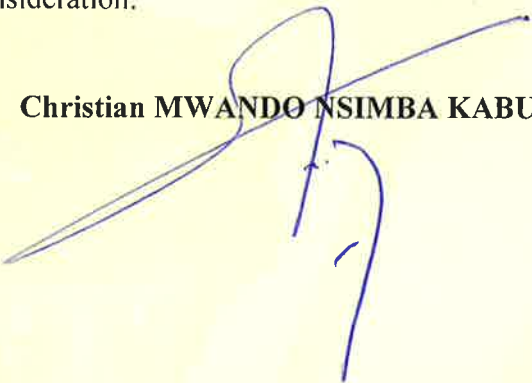
Au nombre des exigences à évaluer figure celle sur la divulgation des propriétaires réels des entreprises extractives, devenue obligatoire à partir du 1^{er} Janvier 2020 mais dont le niveau d'accomplissement demeure faible au regard du résultat de l'auto-évaluation menée récemment par les parties prenantes sur base des informations contenues dans le rapport assoupli et le rapport thématique sur la propriété effective.

En vue de rencontrer pleinement cette exigence et dans la perspective de la préparation de l'échéance du 1^{er} Janvier 2022, le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC a décidé, le 29 septembre 2021, de procéder à une collecte complémentaire des données sur la propriété réelle et de publier le résultat au plus tard le 1^{er} décembre 2021.

A cet effet, je vous transmets, en annexe de la présente, le formulaire de déclaration des propriétaires effectifs de vos entreprises et vous demande de le retourner, dûment rempli, au Coordonnateur National de l'ITIE-RDC qui me lit en copie, au plus tard le **15 novembre 2021**. Une équipe du Secrétariat Technique vous contactera aux fins d'accompagnement au remplissage dudit formulaire.

Nul n'est besoin de vous rappeler que Son Excellence Monsieur le Président de la République et le Gouvernement attachent la plus grande importance à cet exercice pour rencontrer les exigences internationales de Transparence dans l'industrie extractive, source de crédibilité de notre Pays. Par conséquent, le refus de s'y soumettre ne sera pas toléré.

Veuillez agréer, **Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux**, l'expression de ma parfaite considération.


Christian MWANDO NSIMBA KABULO